



## Délibération du conseil municipal du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le 8 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 29 mars 2024, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

**Etaient présents** : M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, MM. BARCAT Jacky, REBOULEAU Yves, Mme GODILLOT Ginette, Mme CAILLAUD Catherine, Mme Virginie BESSE, M. MORLON Jean Paul

**Ont donnés procuration** : Mme RAGUSA Marie-Claude à M. Luc DAUGUET, Mme CORNU Mathilde à Mme CHARTIER Chantal

**Etaient absents** : Mme BELLOTTI-LEMONNIER Martine, Mme AUSSANT Emilie, M. LOUBENS Louis Gabriel

### Objet : 14- Vote du budget primitif 2024 - camping municipal

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024

#### Investissement

Dépenses	357 556,53 €
Recettes	357 556,53 €

#### Fonctionnement

Dépenses	304 309,08 €
Recettes	304 309,08 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,  
Luc DAUGUET

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le  
et publié sur le site internet de la commune le **10 AVR. 2024**  
Patrice ROBILLARD

**09 AVR. 2024**